



Information Importante

Objet : Captation et Retransmission de la **Finale de la Coupe de la Réunion de Football 2024**

Nous souhaitons rappeler les principes relatifs à la captation et à la retransmission des images conformément à la législation française. Selon l'article 9 du Code Civil, le respect de la vie privée et des droits d'image est fondamental.

De plus, conformément à l'article L 333-1 du Code du Sport, toute diffusion d'événements sportifs nécessite l'autorisation explicite de l'organisateur, ici la Ligue.

En conséquence, la Ligue a accordé son autorisation pour la retransmission en direct de la finale de la Coupe de la Réunion 2024 sur les antennes télé et radio de Réunion 1ère.

Nous tenons à préciser qu'aucune autre captation ou retransmission du match ne sera autorisée sous quelque forme que ce soit. Nous remercions tous les partenaires, les médias et le public de bien vouloir respecter ces dispositions.

Le Président
Yves ETHEVE